

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 20 septembre 2019

Présents : Mr SALICIS Benjamin, COSCAT Christiane, CROUHY Michèle, MAURIN Monique
M.M DELRIEU Stéphane, GOMEZ Frédéric, SALICIS Jean-Marie,

Absents : Mmes CHRISOSTOME Marie-Elisabeth qui donne pouvoir à Mr Delrieu, et Mr
GUILLAUME Florian.

La séance est ouverte à 20 heures 05.

Après approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 août 2019, Mr SALICIS Benjamin est désigné comme secrétaire de séance.

Mr Le Maire demande s'il peut rajouter à l'ordre du jour, une nouvelle délibération à prendre concernant l'association Espoir pour Guillaume. Le Conseil municipal accepte.

A. DELIBERATIONS

1) FODAC 2019 Aménagement paysager du parking communal.

La demande de subvention DETR 2019 pour l'aménagement paysager du parking n'ayant pas été retenue cette année 2019, Mr Le Maire propose de demander la subvention FODAC 2019 pour ce projet. Pour information, la subvention FODAC 2019 n'avait pas encore été attribuée à un projet cette année. La demande de subvention FODAC 2019 est à déposer avant le 30 Septembre au Département.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens. Vote à l'unanimité.

2) DETR 2020 Aménagement paysager du parking communal.

La demande de subvention DETR 2019 pour l'aménagement paysager du parking n'ayant pas été retenue cette année 2019, Mr Le Maire propose de la demander pour 2020. La demande de subvention DETR 2020 peut déjà être déposée. Une fois que le dossier est accusé en réception complet par la Préfecture, les travaux peuvent commencer.

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens. Vote à l'unanimité.

3) Décision Modificative n°3 du budget communal.

Opération 032016 ADAP (Accessibilité) :

Il reste encore des petits travaux à réaliser notamment : la signalétique de la Mairie, des places de parking église, boulangerie, la rampe d'escalier au Bistrot de pays, les lumières à augmenter en bibliothèque, le cimetière à aménager et étudier la question de la salle du conseil (possibilité de la mettre en bas salle des archives).

SECTION D'INVESTISSEMENT : Opération 032016 ADAP

Comptes	Augmentation	Diminution
2313	7 700.00 €	
Opération succession Martin n°12018		
2111		2 700.00 €
Opération casiers producteur n° 22019		
2313		5 000.00 €

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens. Vote à l'unanimité.

4) Décision Modificative n°4 du budget communal.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que n'a pas été budgétisé le fonds de concours ERCOLI ; il est donc nécessaire de procéder à cette décision modificative :

SECTION D'INVESTISSEMENT -ERCOLI-

Dépenses investissement :

Comptes n° :	Augmentation
21318	277 831.78 €

Recettes investissement :

Compte n° :	Augmentation
13251	277 831.78 €

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer les documents en ce sens. Vote à l'unanimité.

La question est posée de l'entretien de la maison ERCOLI : il y a les volets à repeindre et les grilles de clôture qui sont rouillées.

Des travaux vont commencer par ADTP pour les rénovations et voir ce qui pose problème suite au sinistre.

La cuisine du T3 est à refaire au niveau des cloisons, Mr le Maire va demander à l'entreprise qui travaille sur le chantier Lestienne.

5) Adhésion au contrat de solidarité territoriale 2019-2020.

Le Conseil départemental des Alpes de Hautes -Provence s'est engagé depuis mars 2018 dans une politique de contractualisation avec les huit territoires infradépartementaux, Les trois volets validés par l'ensemble des contrats départementaux de solidarité territoriale 2019-2020 :

- Identifiant les actions départementales en appui au développement territorial
- Aidant les communes à l'aide du Fond d'Aide aux Communes (FODAC)
- Soutenant les projets territoriaux portés par les intercommunalités, les communes et acteurs publics

Pour la commune, Mr le Maire propose d'inscrire dans ce contrat la réfection du réseau d'eau potable entre le village et le hameau des Coupiers. Le montant des travaux s'élève à 23 980 € et la subvention prévisionnelle du Département à 3813 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité_l'adhésion au Contrat Départemental de solidarité territoriale2019-2020_et autorise M. le Maire à signer tous les documents en ce sens.

6) Validation des rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service Public : de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Après avoir étudié le RPQS 2018, l'ensemble du conseil municipal valide les 2 rapports.

Le prix de l'eau reste inchangé : abonnement 23 € HT/ an et 0.7 € HT /m3.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les 2 RPQS 2018.

Le prochain rdv avec Saunier Infra pour finaliser le Schéma directeur de l'eau est prévu mercredi 25.09.2019. Il pourra, suite à un changement de compteur sur le bassin, commencer la campagne de fuites.

Sur le relevé des compteurs d'eau, une anomalie est détectée sur le secteur de Barrême.

7) Association Espoir pour Guillaume.

Le samedi 12 Octobre 2019 à l'église, un concert de Cante la Vido aura lieu en faveur de l'association Espoir pour Guillaume (enfant handicapé moteur accompagné par un chien « Handicap »).

Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer un don exceptionnel en faveur de cette association. Le conseil municipal valide la somme de : 300 € en soutien pour cette association.

B. QUESTIONS DIVERSES

1) Permis de construire Bretagne.

Après la réunion avec Mr Roose de la DDT, le maire propose que l'on fixe un rdv avec Mr Bretagne afin qu'il présente le projet revisité.

Après ce rdv, Mr le Maire demandera conseil à l'avocat et ensuite une décision sera à prendre :

- Soit prendre une nouvelle délibération motivée pour sortir de l'impasse et accepter le dépôt du PC
- Soit continuer à refuser

2) Indivision OLIVE.

62 hectares de parcelles considérées comme « Biens sans Maîtres » (délibération du 29 Mai 2007) veulent être récupérés par les héritiers OLIVE qui précisent pouvoir les récupérer car ils auraient payé leurs impôts fonciers. Mr Mazoyer, gestionnaire des biens et expert immobilier, a déposé une première demande de Certificat d'Urbanisme envoyée à la DDT le 06.08.2019.

Cette demande n'a pas été instruite par la DDT le 02.09.2019 car Mr Mazoyer avait noté toutes les parcelles sur un seul certificat alors qu'il faut un certificat pour chaque terrain.

Mr Mazoyer et Mr le Maire sont en communication téléphonique pour l'instant sur un bon terme. Les héritiers souhaitent pour l'instant que la commune rachète les parcelles.

Le problème est que des terres ont été échangées ou vendues sous acte notarial donc comment cela va se passer ? dont les terres de la cabane. Mr le Maire a pris rdv avec la SAFER le 03.10.2019 pour avoir leur conseil. Mr le Maire demandera une estimation des domaines.

3) Demande de Mr Villecroze.

Lecture de la lettre de Mr Villecroze : demande de sortir du réseau de chauffage pour réaliser des économies. Le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir longuement débattu, n'est pas d'accord pour autoriser cette demande pour des raisons de coût d'investissement engagé par la mairie et pour respect des engagements pris (15 ans) sinon cela serait valable pour tous. Mme Maurin souligne aussi qu'il leur a été conseillé d'isoler leur grande maison afin de ne pas avoir de déperdition de chaleur. Le conseil invite M. Villecroze à réaliser une demande au CCAS.

4) Demande de Mr Nardin.

Lecture de la lettre de Mr Nardin : demande d'arrivée d'eau potable sur la parcelle Marcaud (élevage de chevaux). Pour ce faire, il faudrait passer sur la parcelle ONF et cela pourrait les arranger pour remplir la citerne DFCl. Prévoir une rencontre avec l'ONF pour étudier la faisabilité. Un devis sera établi pour estimer le coût. Il est souligné que si c'est ensuite pour une future construction, cette parcelle est dans la zone du PPRT Géométhane-Géosel.

5) PNRL Vélo

Mr Chiffolleau a rencontré Mr Buffet-Delmas qui précise qu'il ne veut absolument pas que les vélos passent sur ses terres. L'autre solution envisagée est donc de passer par le gué de Biabaux mais il y aura un dénivelé.

Le PNRL sollicite les 11 communes concernées pour les aider à payer les frais d'étude du projet soit 527 €/commune. Plusieurs communes ne sont pas favorables.

6) Aménagement du parking paysager et travaux divers.

Un courrier est envoyé à : Mme Scalas pour enlever la voiture « épave », à Mr Duras pour qu'il puisse trouver une autre solution pour garer son camion. Le tas de gravier sera déplacé pour les futurs travaux de la piste. Les 2 bennes seront enlevées par ADTP.

Mme Crouhy demande que les genêts soient coupés, le chemin de promenade au-dessus du parking salle des fêtes entretenu, les barrières sur le parking de la salle des fêtes rangées, nettoyer les grilles de caniveau et faire enlever les voitures épaves.

Mme Maurin signale que le cimetière est inaccessible et pas entretenu ainsi que devant l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,

Benjamin SALICIS

